

de la D.D.A.F. (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt), principal partenaire et accompagnant directif pour le respect de la concordance des actions aux objectifs définis préalablement. Ces autorités sont suivies d'effets car légitimes aux yeux des divers intervenants.

Nous déduisons de cette situation que la communication ne semble pouvoir s'exercer sans autorité ou sans un minimum de dirigisme incarné par une personne ou un groupe.

En conclusion sur cette tournée, nous y voyons un exemple de communication réussie en dépit du nombre et de la diversité des intervenants et leurs intérêts différents ; ceci parce qu'il y a eu au départ une propriétaire motivée et volontaire qui a trouvé une écoute et une compétence pour répondre à ses problèmes particuliers auprès de la D.D.A.F. et parce que la D.D.A.F., elle-même, a souhaité faire profiter de ses moyens cette propriétaire parce que justement il existait cette forte motivation. Ce sont ce starter et ce moteur qui ont engendré une coordination, et suscité l'adhésion au projet et l'en-gouement de nombreux autres partenaires par la suite.

- Tournée du groupe «Biodiversité»

Avec le groupe Biodiversité, notre observateur s'est rendu sur deux sites distincts. Le premier, le plateau de Caume dans les Alpilles, soumis à un arrêté de biotope, a permis d'évoquer d'une part les implications de ce type de mesure et ce qui avait conduit à cette législation, puis d'autre part, la Directive européenne Natura 2000. Le second site, la propriété de M. Savary de Beauregard à Barbentane, a été l'occasion d'apprécier l'impact de la sylviculture (coupe d'éclaircie et coupe de régénération) sur la biodiversité.

Contribution de Max MAGRUM , O.N.F. Hérault

Analyse de la tournée du groupe «biodiversité»

*par Max MAGRUM **

1. - Visite du plateau de Caume (Alpilles)

Le massif des Alpilles couvre environ 10 000 ha, s'étirant sur 25 kilomètres d'Est en Ouest entre Rhône et Durance. Il contraste fortement avec les plaines qui l'entourent (Crau) lui conférant ainsi une grande richesse paysagère, floristique et faunistique.

- Compte tenu de ces richesses, la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE, dont les missions ont été reprises par les DIREN) a proposé un classement du site au titre de la loi du 2 mai 1930.

- Ce classement a provoqué une vive réaction des élus locaux qui a eu pour conséquence la création de l'Union des élus des Alpilles. En terme de communication, la création de l'Union des élus avec, à sa tête, un rassembleur, leur a permis de formuler des contre-propositions (PIDAF lié à la protection de l'environnement). Toutefois, la concertation entre les différents utilisateurs de l'espace n'a pas été optimale. On s'est orienté vers des mesures réglementaires.

- La prise d'un arrêté de biotope a permis la mise en place de ces mesures réglementaires de protection. Elle s'est déroulée en deux temps :

- * l'élaboration des mesures a été faite avec une bonne concertation entre les différents acteurs (publics divers et collectivités).

La communication a été totalement intégrée à cette phase.

- * La mise en oeuvre des mesures de protection a été moins réfléchie et la communication moins intégrée au projet. Elle n'a été abordée que par le biais du plan départemental d'itinéraires de petite randonnée (PDIPR) ou du programme LIFE, élaboré dans le cadre de la gestion et la protection des rapaces.

- En conclusion, dans un tel projet, plusieurs observations peuvent être faites :

- * La communication est prépondérante.
- * La communication doit être intégrée au projet.
- * La communication ne peut se faire que si les concepts sont compris de la même manière par l'ensemble des parties.
- * Dans le cas de groupes, la communication ne peut se faire que dans la mesure où ils se dotent d'un leader représentatif et rassembleur.

2. - Visite de l'Association syndicale libre de Vou Longue (Commune de Barbentane)

La mise en valeur de cette propriété de 30 hectares, appartenant à M. Savary de Beauregard, n'a pu être faite que grâce à l'élaboration d'un plan de gestion visualisant les évolutions des peuplements.

Il s'agit d'un véritable document de communication vis-à-vis du propriétaire, lui permettant d'intégrer les grands principes de gestion.

Les documents présentés, élaborés par le CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse sont, en ce sens, exemplaires :

- Carte et tableau des types de peuplements, leur état actuel, les interventions réalisées et à prévoir.

- Evolution des classes d'âge des types de peuplements entre 1995 et 2025.

(Voir Forêt Méditerranéenne, tome XVIII, n°1 ; pp. 85-86)

M.M.

* ONF Hérault
2, Bd Maréchal Leclerc BP 474
34505 Béziers cedex

Cette tournée nous a ainsi permis d'examiner trois situations en terme de communication. Pour la première, le plateau de Caume et l'arrêté de biotope, nous constatons au travers de l'existence et l'action de l'Union des élus des Alpilles, que la volonté d'un homme a été l'initiative de base de toute la démarche, initiative qui a ensuite entraîné la mobilisation d'une équipe autour d'un projet commun. La concrétisation de cette mobilisation passe par l'application d'un arrêté de biotope, application qui dans un premier temps reposait sur de la communication interne par la concertation de tous les acteurs impliqués puis l'élaboration de la mesure réglementaire, et application qui, dans un second temps, devra faire appel à une forte démarche de communication externe pour sa compréhension et son respect par le public. Jusqu'ici on constate que cette réflexion est peu avancée.

Concernant la seconde situation abordée, celle de Natura 2000, il nous semble pouvoir y distinguer deux phases principales. Pour la première, l'élaboration de la Directive, nous constatons un fort déficit de communication perceptible dans les nombreuses et véhémentes oppositions qui se sont manifestées de la part de la majorité des acteurs de la forêt médi-

terranéenne. Pour la seconde phase, celle qui se joue actuellement encore, nous percevons une large action de l'Etat en direction de ces acteurs pour remédier à ce premier déficit. Il a ainsi été décidé de la mise en place de comités consultatifs pour la définition des sites où s'appliquera la Directive, mais la représentativité des membres de ces comités pose problème et la notion de réflexion devant s'inscrire dans la durée semble avoir été peu prise en compte. De ce fait, les oppositions persistent, une réelle communication interne, une réelle collaboration ne semble toujours pas s'être instituée entre les intervenants de la forêt et des espaces naturels méditerranéens. Il existe ici une autorité directive mais celle-ci n'est pas le fruit de la cooptation de tous, elle n'a pas de légitimité consensuelle, d'où des messages qui n'arrivent pas à passer, des échanges qui ne peuvent s'instaurer de façon constructive.

Le troisième cas étudié, la propriété de Barbentane, renvoie lui aussi pour nous essentiellement à de la communication interne. Quelle que puisse être la réussite de ces opérations en terme de sylviculture, en terme de communication il nous apparaît une nouvelle fois qu'on ne peut bien communiquer que si l'on parle le même langage.

Nous avons ici constaté que la notion de biodiversité n'était pas toujours appréhendée de la même façon : cette notion évolue dans le temps et l'espace, l'échelle et la définition ne seront pas les mêmes pour un gestionnaire et pour un scientifique. Il faut ici avant tout s'efforcer de définir des concepts communs, de parler le même langage si l'on veut s'entendre.

De façon plus générale sur cette tournée, nous considérons qu'elle a été l'occasion d'un discours très technique, difficile à déchiffrer pour tout profane. Il peut en résulter un problème de communication s'il n'y a pas de mise à niveau, de mise à l'écoute dès lors qu'un sujet complexe est abordé, qu'il s'agisse de communication interne ou externe. De même, en matière de communication interne, nous avons constaté l'existence d'écart entre les différents intervenants, il faut avant tout s'attacher à les réduire au risque de les voir s'amplifier.

Enfin, nous retiendrons de ces exemples que plusieurs personnes ne peuvent s'occuper de communication chacune à leur niveau, un chef d'orchestre ou un organisme coordonateur légitime et source d'échange est indispensable.

- La Journée des professionnels de la forêt et du bois

Cette journée, animée par les Forestières la Rochette, se proposait de faire le point sur "la filière bois méditerranéenne face aux évolutions économiques et sociales". Elle a réuni un certain nombre de participants d'horizons les plus divers autour de quatre thèmes principaux : les tendances des marchés régionaux du bois ; développer l'utilisation du matériau bois ; améliorer la mobilisation de la forêt régionale (états des lieux et perspectives, exemples d'actions) ; confirmation des nouvelles attentes vis-à-vis de la forêt (attentes environnementale et sociale).



Photo 1 : La Journée des professionnels

Photo V.T.